

Contacts :

Stéphane Lhomme : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Annie Lobé : www.santepublique-editions.fr

NEXT UP : <http://next.up.org>

Site très intéressant (documents à télécharger): <https://www.artemisia-lawyers.com>

Il est très important de signifier votre refus du compteur communicant connecté linky, en envoyant un courrier en RAR auprès d'ENEDIS et de la mairie de votre commune, car qui ne dit rien consent !
La pose est dite forcée que si vous avez dit NON à linky !!

stoplinky89auxerrois@orange.fr